

Image not found or type unknown



Ajournement naturalisation

Par **Geothy**, le **04/04/2018** à **21:27**

Bonjour

Après un ajournement de 2 ans de mon dossier, pour détention de stupéfiants il y a plus de 10 ans

Je viens d'apprendre par l'instructeur de ma nouvelle demande que la police lui rapporte cette fois-ci des faits de détention de stupéfiants qui remontent à 14 ans, je ne comprends pas car depuis 10 ans je n'ai aucune infraction et aujourd'hui on me reproche des faits qui ne sont pas ressortis lors de la première demande de naturalisation

Je souhaiterais avoir votre avis !!!